Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :
M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015 — Délibération N°2015/215

Rue Achille Peretti - Opération PRU 08.04
Volet relatif au programme de rénovation urbaine (PRU).
Plan de financement.

VILLE D'AJACCIO – CITÀ D'AIACCIU
Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.
Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-adminsitratif, financier et budgétaire.
L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d' engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.
Cet engagment au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil muncipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU et du PAPI ; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.04 relative à l'aménagement de la Rue Achille Peretti tend à contribuer à l'amélioration globale des différentes dessertes au sein du quartier des Cannes. Il participe à la continuité des aménagements engagés sur le secteur Est de l'avenue Peraldi et du bassin de rétention.
Les travaux d'amélioration de ce secteur ont pour objectif le traitement et la sécurisation de la voirie et des différents réseaux existants afin d'assurer la protection des habitants du quartier.

Le coût global de l'opération 08.04 s'élève aujourd'hui à 1 235 100 € HT avec le plan de financement ci-joint :

Coût Global de l'opération (HT)	Coût PRU Aménagement urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU				PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			PEI	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
1 235 100 €	1 030 000 €	205 100 €	565 544 €	150 000 €	210 000 €	925 544 €	61 500 €	71 750 €	30 750 €	164 000 €	145 556 €

Le plan de financement relatif au volet PRU s'élève à 1 030 000 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	**1 030 000 €**	**100%**
PEI	565 544 €	55 %
CG2A	150 000 €	15 %
ANRU	210 000 €	20 %
Ville	104 456 €	10 %

Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

Plan de l'opération
Rue Achille Peretti – Opération PRU 08.04
Quartier des Cannes

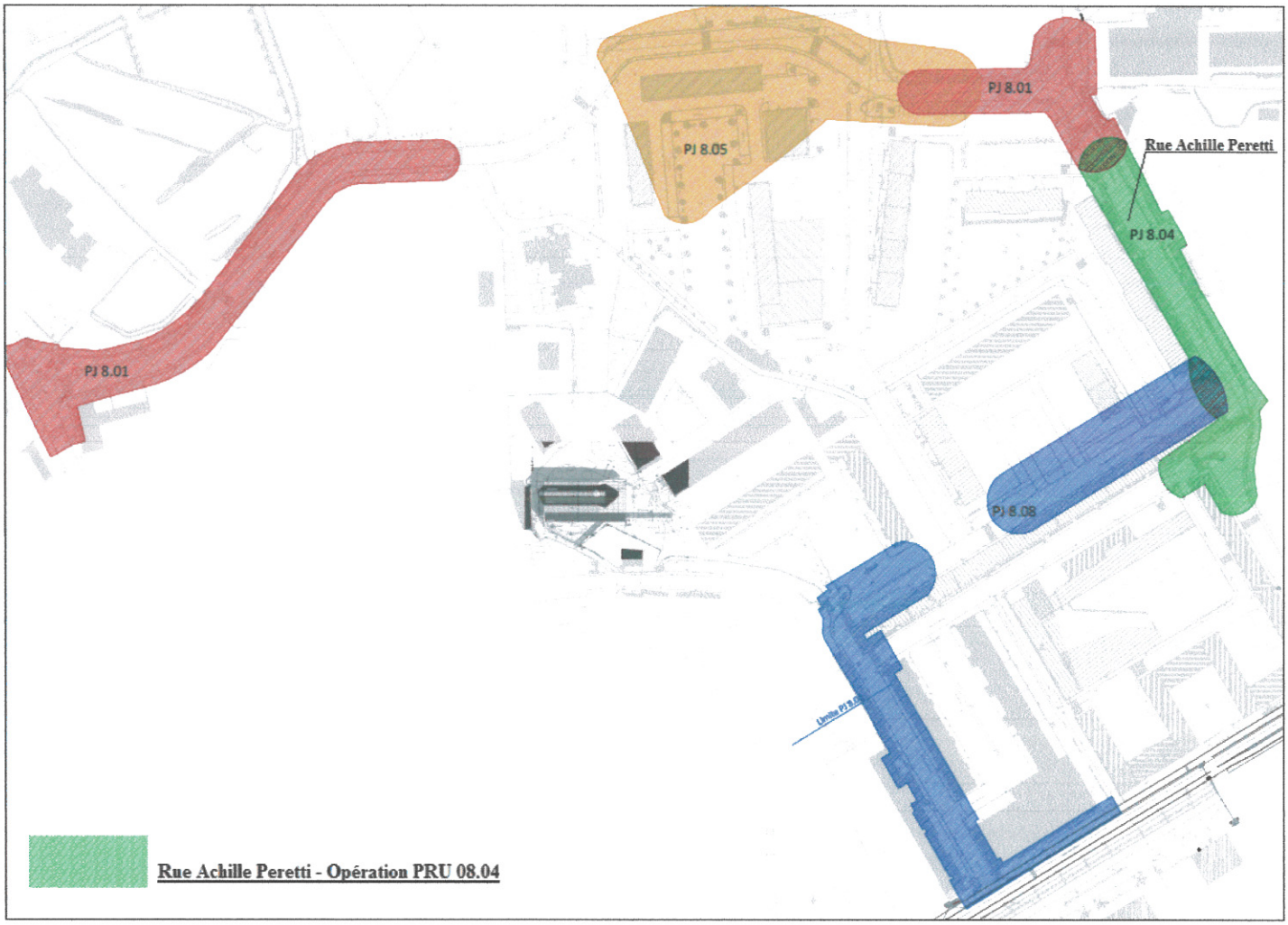

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

Plan de Financement	**1 030 000 €**	**100%**
PEI	565 544 €	55 %
CG2A	150 000 €	15 %
ANRU	210 000 €	20 %
Ville	104 456 €	10 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20150716-2015_215-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/07/2015
Publication : 16/07/2015
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation